

Affaires courantes

du développement durable comme balise devant guider les interventions de tous les intervenants en forêt.

Le Bloc québécois présente donc une opinion dissidente pour les raisons suivantes. Premièrement, parce que le gouvernement fédéral entend adopter une approche centralisée pour remédier aux problèmes qui se retrouvent principalement, parfois, dans une seule province. Deuxièmement, parce que la Loi constitutionnelle de 1982 reconnaît la compétence des provinces en matière d'exploitation, de conservation et de la gestion des ressources forestières. Donc, toute intervention du gouvernement fédéral doit être précédée d'un mandat des provinces.

Les députés du Bloc québécois considèrent néanmoins qu'il est de leur responsabilité de faire valoir les intérêts du Québec et des provinces dans les domaines comme les ententes fédérales-provinciales, les droits des autochtones et le processus national de certification et la stratégie internationale du Canada en matière de forêts.

COMPTES PUBLICS

M. Richard Bélisle (La Prairie): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le cinquième rapport du Comité permanent des comptes publics. Le Comité a consacré deux réunions à l'étude du chapitre 15 du rapport du vérificateur général pour 1993 concernant le ministère des Pêches et des Océans et plus précisément le Programme d'adaptation et de redressement de la pêche de la morue du Nord.

Le comité tient à ce que tous les programmes publics soient assortis de contrôles financiers appropriés. Il estime également que pour les fins de la fonction législative, il est essentiel que le Parlement étudie et approuve les programmes auxquels il affecte les crédits. Il est d'avis qu'il y a eu des lacunes à cet égard dans le cas du Programme d'adaptation et de redressement de la morue du Nord.

Le programme a maintenant expiré et le comité estime qu'on en a tiré d'importantes leçons qui seront extrêmement utiles lors de l'élaboration et de la mise en oeuvre de programmes futurs et, en dernière analyse, pour la façon dont le Parlement s'acquitte de ses responsabilités.

C'est pour que l'on puisse à l'avenir éviter les écueils de ce programme que le comité soumet le présent rapport et les recommandations qu'il contient. Conformément à l'article 109 du Règlement de la Chambre des communes, le comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport.

[Traduction]

SANTÉ

L'hon. Roger Simmons (Burin—Saint—Georges): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le premier rapport du Comité permanent de la santé qui s'intitule: «Objectif consommation zéro—Banalisation de l'emballage des produits du tabac».

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande que le gouvernement dépose une réponse globale dans les 150 jours qui suivent la présentation du rapport.

• (1010)

[Français]

Mme Pauline Picard (Drummond): Monsieur le Président, permettez-moi d'indiquer à cette Chambre que le Bloc québécois, l'opposition officielle, dépose un rapport minoritaire dissident que le Comité de la santé a accepté d'annexer au rapport majoritaire présenté par mon collègue de Burin—Saint—Georges.

Il importe de rappeler que les députés du Bloc québécois sont favorables à l'application des mesures éprouvées et efficaces pour contrer la consommation du tabac, visant à protéger la santé publique et à améliorer l'état de santé des Québécois et des Canadiens. Nous considérons que le Comité de la santé, malgré les efforts qui ont été consentis, n'a pas en main les outils nécessaires pour conclure positivement à la banalisation des produits du tabac.

Alors que la propre étude du ministère fédéral de la Santé est en cours et qu'elle ne peut être complétée avant la fin de l'année, aucun témoignage présenté au Comité de la santé ne permet de justifier de façon significative la mesure visant à banaliser les produits du tabac. D'autre part, nous sommes préoccupés par les effets qu'une telle mesure entraînerait quant à la violation des obligations internationales en matière de commerce conclues par le traité de libre-échange et l'ALENA, par les effets d'une importante perte d'emplois directs et indirects, et finalement, par les répercussions de contre-façon, de contrebande et de mise en marché.

Le rapport présenté par les députés du Bloc québécois expose nos préoccupations concernant la banalisation des produits du tabac, selon les enjeux d'une véritable politique de santé publique. Nous sommes favorables à toutes mesures qui seront efficaces et efficaces, durables et respectueuses des obligations du gouvernement envers l'industrie, les travailleurs et ses propres règles de commerce intérieur et international. Pour l'instant, rien ne nous démontre que l'emballage neutre convient à ces exigences.

[Traduction]

M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'aimerais, avec le consentement unanime de la Chambre, dire quelques mots à ce sujet.

Le vice-président: Plaît-il à la Chambre de laisser le porte-parole du Parti réformiste dire quelques mots au sujet du rapport du comité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Il n'y a pas consentement unanime.

* * *

[Français]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le 6^e rapport du Comité permanent du développement des ressources humaines, concernant la date du dépôt du rapport du comité au sujet de